

## **SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2019**

---

**DATE DE CONVOCATION**

14/11/2019

L'an deux mille dix-neuf  
Le vingt et un novembre à vingt heures

**DATE D'AFFICHAGE**

14/11/2019

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Philippe PASDELOUP, Maire

**NOMBRE de CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

Etaient présents :

Messieurs : SAUZET Claude, JEANNE Thierry, BALLERINI Bernard,  
BAYEUX Franck, TROUSSEAU Roland,  
Mesdames POETTE Michèle, SAILLIOT Elise, GRIMM Martine, GILLIS Renée-Claire,  
GASPARD Chrystel,

Absents :

Monsieur BIECHER Régis, excusé, a donné pouvoir à Renée-Claire GILLIS  
Monsieur JEAN Pierre, excusé, a donné pouvoir à Bernard BALLERINI  
Madame BAUDET Vanessa, excusée, a donné pouvoir à Roland TROUSSEAU  
Madame SQUIVEE Nathalie, excusée, a donné pouvoir à Mme GASPARD Chrystel  
Secrétaire : Thierry JEANNE

---

**LECTURE DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2019**

Le Conseil municipal, après lecture adopte le compte rendu du 18 octobre 2019,

---

**\*SIE-ELY/Approbation des modifications des statuts**

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2017328-0001 portant création du SIE-ELY,

Vu la délibération DEL/2019/011 du comité syndical du SIE-ELY en date du 18 septembre 2019 approuvant les modifications des statuts du SIE-ELY,

Vu les statuts modifiés annexés à la présente délibération,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Adopte les modifications des statuts du SIE-ELY approuvés par le comité syndical du SIE-ELY le 18 septembre 2019 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

**\*SIE-ELY/Approbation des modifications du règlement technique**

---

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'article L5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement technique approuvé le 11 septembre 2018 par délibération n°2018/0035 du comité syndical du SIE-ELY,

Vu la délibération DEL-2019-012 du comité syndical du SIE-ELY en date du 18 septembre 2019 approuvant les modifications du règlement technique,

Vu le règlement technique modifié annexé à la présente délibération,

Conseil municipal du 21 novembre 2019

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

Adopte les modifications du règlement technique du SIE-ELY approuvés par le comité syndical du SIE-ELY le 18 septembre 2019 et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

**\*Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à association**

---

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle de Villette.

Le Conseil municipal,  
Où il a exposé du Maire,  
A l'unanimité,

Accepte cette proposition,  
Décide de verser la somme de 500€ à l'Association Sportive et Culturelle de Villette.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

**\*Budget principal 2019/décision modificative 1**

---

Vu la balance éditée et considérant les dépenses à venir d'ici la fin de l'exercice comptable, à savoir d'une part, le solde de la participation de la commune au SIVOS ainsi que la subvention exceptionnelle à l'ASCV en section de fonctionnement et d'autre part, en investissement, l'acquisition du terrain Rue de Chavannes d'un montant de 4 500€, assortie de frais de notaire d'un montant total de 579€, Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

Section de fonctionnement

D Compte 6718 - 3080.00 €  
D Compte 65748 + 3000.00 €  
023 - 80.00 €

Section d'investissement

021 + 80.00 €  
D Compte 2111 + 80.00 €  
Op 15

Le conseil municipal,  
A l'unanimité,

Accepte la modification budgétaire telle que proposée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

---

**\*QUESTIONS INFORMATIONS DIVERSES**

---

Point finances.

Monsieur le Maire met à disposition des membres du conseil, un exemplaire de la balance des comptes à la date du 21 novembre. Il informe le conseil que le prêt contracté en 2015 auprès du Crédit Agricole, pour la somme de 130 000€ au taux de 1.78%, a pu être ramené à 0.70%, soit une économie sur l'encours de 5 000€. D'autre part, lors de ce rendez-vous, une proposition d'assurances a été faite par la SMACL partenaire du Crédit Agricole. A couvertures similaires, les primes étant nettement moins élevées, une révision de nos contrats pourra être faite en septembre 2020 suivant le délai légal de résiliation. Enfin, Monsieur le Maire informe que la commune a reçu sa notification de subvention triennale de voirie 2020-2021-2022 plafonnée à la somme de 133 674.00€.

---

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a d'autres questions ou informations diverses.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire fait un point sur le dossier de projet d'implantation de l'antenne relais Free. Il informe que le dossier a été confié à un avocat associé, spécialiste en droit public et urbanisme ; il précise également que les délibérations prises lors de la séance du 18 octobre dernier, superfétatoires, sont purement consultatives et que le droit d'urbanisme relève uniquement de la compétence du Maire.

Par ailleurs, il informe qu'un rendez-vous a été programmé en mairie le 28 novembre prochain, entre des représentants de FREE, trois membres du conseil municipal et lui-même ; ceci pour négocier ce projet et examiner d'éventuelles autres solutions ou modalités et, qu'en aucun cas, une décision ne sera prise avant le résultat de ces négociations et sans consultation du cabinet d'avocats.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier RAR émanant d'un administré. Celui-ci propriétaire d'une parcelle boisée jouxtant celle du dossier actuel, se propose de la céder à la commune pour implanter cette antenne. Madame Gaspard demande, suite à la pétition déposée sur internet, s'il y a eu des administrés qui se sont manifestés auprès de lui. Monsieur le Maire répond que quelques personnes ont demandé quelques explications à ce dossier, mais sans plus de polémiques.

---

L'ordre du jour étant épuisé et aucune personne ne demandant la parole la séance est levée à 21 heures 30.

---